



DIRECTION DES ROUTES
ET DE L'AMÉNAGEMENT

Vannes, le 14 FEV. 2020

19 FEV. 2020

Madame Yvette ANNEE
Maire de SAINT-VINCENT-SUR-OUST
Mairie
13, Place de la mairie
56350 SAINT VINCENT SUR OUST

Dossier suivi par : PPUD
Simon CHEVILLARD – 02 97 69 50 23
– poste n°5023
mail : simon.chevillard@morbihan.fr

Objet : Déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme n°1
Réf. : 2020-31 - SC/VG

Madame le Maire, *Cher Yvette,*

Par courrier en date du 15 janvier 2020, vous m'avez transmis la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de votre commune, concernant le projet d'étendre un zonage NL destiné aux activités légères sportives et de loisirs et je vous en remercie.

Cette modification n'appelle aucune observation ni remarque particulière de la part du conseil départemental.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil départemental


François GOULARD